

47 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR 2018 – MAIRIE D'OLLIÈRES / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler dans sa totalité le titre n°1159 du 26 novembre 2018 concernant la participation annuelle aux frais de fonctionnements scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 de la Mairie d'Ollières pour la somme de 12 448,35 €.

En effet, une erreur sur le nombre d'enfants sur le listing a été faite et a donc erroné le calcul de la participation, deux enfants scolarisés au collège ont été pris en compte dans ce listing par erreur.

La commune d'Ollières demande donc de faire une correction sur le montant de la participation 2018-2019.

Il convient donc d'annuler ce titre n°1159 du 26/11/2018 dans sa totalité et de réémettre un titre avec le bon montant correspondant à 25 enfants et non 27 enfants soit un total de 11 526,25 €.

Ce titre ayant été émis sur un exercice budgétaire antérieur 2018, son annulation totale revient à émettre un mandat au compte de charges 673, sur lequel des crédits ont été ouverts au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'annulation totale du titre n°1159 du 26/11/2018 pour une somme de 12 448,35 €.